
Bulletin SPS News



Edition N° 2026-1

Direction de Contrôle aux Frontières et des Accords Sanitaires et Phytosanitaires
Division des Accords Sanitaires et Phytosanitaires
Service de la Veille et des Notifications Sanitaires et Phytosanitaires

SOMMAIRE

Veille SPS/OTC

Zoom sur les NEWS SPS

Veille scientifique



VEILLE SPS/OTC :

L'ONSSA représente le Point d'information SPS (PI SPS) et est également l'Autorité Nationale de responsable des Notifications (ANN) du Maroc auprès de l'OMC. Les différents PI SPS et ANN , des pays membres de l'OMC, sont listés sur ePing sous le lien suivant :

<https://www.epingalert.org/en/EnquiryPoint?domainId=SPS>

L'ONSSA notifie les mesures SPS du Maroc aux pays membres de l'OMC par le biais du secrétariat de cette organisation, et ce conformément aux engagements du pays dans le cadre de l'accord SPS de l'OMC qui exigent le respect du principe de transparence entre les membres. L'ONSSA assure également une veille en matière de mesures SPS/OTC notifiés à l'OMC par les pays partenaires du Maroc.

Notifications internationales SPS/OTC de l'OMC :

Les principales notifications SPS/OTC de l'OMC sont régulièrement transmises aux directions techniques centrales de l'ONSSA concernées pour étude et émission de réactions qui vont être les positions du Maroc sont consultables dans le lien <https://www.onssa.gov.ma/questions-sps/veille-sps-otc/>



<http://www.epingalert.org/fr>

Notifications des mesures SPS du Maroc à l'OMC :

L'ONSSA (DCFASPS/DASPS) en tant qu'ANN SPS du Maroc auprès de l'OMC, veille à la notification, aux pays membres les nouvelles réglementations SPS ou modifiées en projet quand la réglementation en question impacte les échanges et le commerce international. L'ensemble des notifications du Maroc sont disponibles via le lien :

<http://www.onssa.gov.ma/questions-sps/point-dinformation-national-sps-aupres-de-lomc/>

ZOOM SUR :



Cette rubrique offre un choix des principales actualités SPS/OTC internationales

NEWS DE L'OMC



OMC : La CM14 se conclut sur des avancées majeures



La Conférence Ministérielle, qui est l'organe de décision suprême de l'OMC, se réunit habituellement une fois tous les deux ans. Elle rassemble tous les Membres de l'OMC, qui sont tous des pays ou des unions douanières. La Conférence ministérielle est habilitée à prendre des décisions sur toutes les questions relevant de tout accord commercial multilatéral.

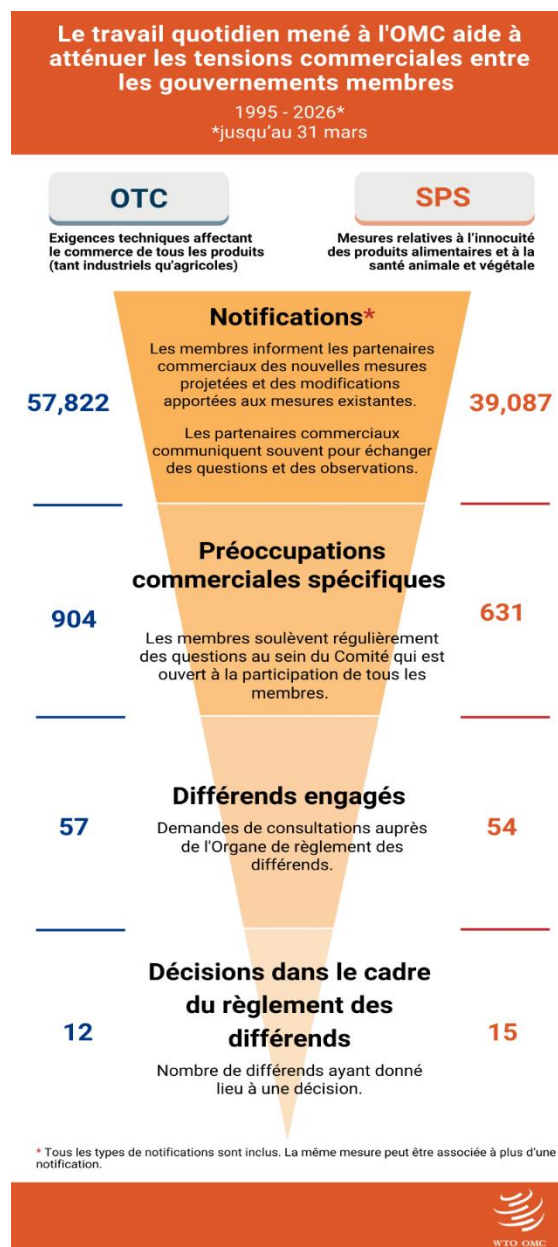
À l'issue de la quatorzième Conférence ministérielle de l'OMC (CM14) qui a eu lieu du 26 au 30 mars 2026 à Yaoundé (Cameroun). Il a été convenu de poursuivre les négociations sur les subventions à la pêche, en vue de faire à la quinzième Conférence ministérielle de l'OMC des recommandations qui permettraient d'obtenir les disciplines complètes sur les subventions à la pêche visées à l'article 12 de l'Accord sur les subventions à la pêche.

Aussi deux décisions ont adopté de la CM14 qui avaient précédemment été approuvées par les Membres à Genève et qui concernaient l'amélioration de l'intégration des petites économies dans le système commercial multilatéral et le renforcement de la mise en œuvre précise, effective et opérationnelle des dispositions de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) et de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (Accord OTC) relatives au traitement spécial et différencié.

Plusieurs textes fondamentaux, qualifiés de « projets de Yaoundé », serviront de base de travail lors de la prochaine réunion du Conseil général à Genève, il s'agit de :

1. La réforme institutionnelle de l'OMC et son plan de travail.
2. Le programme de travail sur le **commerce électronique**.
3. Le moratoire sur les plaintes en situation de non-violation concernant les droits de propriété intellectuelle (**ADPIC**).
4. L'ensemble de mesures de soutien aux Pays Moins Avancés (**PMA**).

OMC : Statistiques SPS/OTC de l'OMC 1995-2026



https://www.wto.org/french/tratop_f/sps_f/sps_f.htm

► Au cœur des discussions du Comité SPS : préoccupations commerciales transparence et perspectives

Réunis du 11 au 13 mars 2026, les membres du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) de l'OMC ont soulevé 76 préoccupations commerciales dans spécifiques (PCS). Douze de ces PCS ont été évoquées pour la première fois.

Parmi les nouvelles PCS figuraient des préoccupations relatives aux additifs alimentaires, aux exigences de traitement supplémentaires liées à la fièvre aphteuse, aux retards excessifs et au manque d'informations concernant les procédures d'autorisation, aux résidus de pesticides et de contaminants, ainsi qu'à l'insuffisance de communication relative aux semences et au matériel de plantation.

Transparence:

La transparence demeure un axe prioritaire des travaux du Comité. Le Groupe de travail dédié, issu du sixième examen de l'Accord SPS, a tenu sa troisième réunion le 10 mars 2026 .

Les membres ont partagé leurs expériences concernant l'amélioration de la qualité et de la clarté des notifications et les questions relatives à la plateforme ePing SPS et OTC, et ont proposé des améliorations. La prochaine réunion du groupe est prévue le 28 avril 2026.

Système de mentorat :

Dans le cadre des recommandations du sixième examen , le comité a lancé un nouveau système de mentorat SPS en juin 2025. Créé pour aider les pays en développement et les pays membres des PMA en matière de transparence et d'engagement sur les questions SPS, la phase pilote bénéficie actuellement à cinq relations mentors/mentorés, qui travaillent ensemble au partage des connaissances, à l'apprentissage par pairs et à l'engagement sur les questions liées aux mesures SPS.

Plusieurs Membres qui participent au programme, y compris dans le contexte de la coopération Sud-Sud, ont salué le programme et fait part de leur soutien. Sur la base des informations reçues en retour sur cette phase initiale, le Comité examinera s'il y a lieu de poursuivre et éventuellement de développer davantage le système de mentorat après juin 2026.

Agenda et Perspectives :

Le Comité a examiné le calendrier des activités pour 2026 et au-delà. Les Membres sont convenus d'organiser un atelier sur la transparence en juin 2026 à l'intention de 30 participants issus de pays en développement et de pays les moins avancés Membres. Les Membres ont également discuté de la suite à donner à la Séance thématique sur les contrôles SPS à l'importation fondés sur des données scientifiques pour faciliter un commerce sûr, ainsi que plusieurs propositions concernant les travaux à venir du Comité.

Le Comité est convenu d'organiser deux séances thématiques en novembre 2026. La première concernera la promotion de la transparence des méthodes d'échantillonnage, d'essai et d'analyse utilisées pour déterminer le respect des mesures SPS, sur la base d'une proposition conjointe de plusieurs Membres. La deuxième séance sera consacrée aux organismes nuisibles clandestins dans le commerce international, sur la base d'une proposition de l'Australie et du Canada. Le Comité est également convenu d'organiser une séance thématique sur l'intelligence artificielle et les technologies émergentes dans le domaine SPS en mars 2027, sur la base d'une proposition de l'Arabie saoudite.

Une nouvelle session du cours de l'OMC sur les "Éléments clés pour participer au Comité SPS" se tiendra en octobre-novembre en français pour améliorer la participation des Membres au Comité SPS.

https://www.wto.org/french/news_f/news26_f/sps_11_mar26_324_f.htm

NEWS DE LA FAO



Des experts de la FAO évaluent le risque de propagation de la résistance aux antimicrobiens par le biais des pertes et du gaspillage alimentaires:

La résistance antimicrobienne progresse dans les systèmes alimentaires. La FAO considère que les pertes et déchets alimentaires jouent un rôle important dans cette dynamique. En effet, les experts alertent sur l'émergence de gènes de résistance issus de filières de déchets hétérogènes, soulevant ainsi une problématique majeure de sécurité publique. En outre, la viabilité de ces agents pathogènes est souvent renforcée par les modalités de traitement des déchets, augmentant de fait la vulnérabilité des environnements alimentaires.

D'après l'article de synthèse scientifique intitulé « *Risque de propagation de la résistance aux antimicrobiens via les pertes et le gaspillage alimentaires* », publié dans la revue scientifique *Infectious Diseases of Poverty*. (Fontaine, F et al.) qui a évalué la présence, le devenir et les risques de RAM liés à la gestion des PGA.



Il en découle les résultats suivants : Les procédés de bioconversion, tels que le compostage, la digestion anaérobie ou encore la valorisation en alimentation animale, peuvent, lorsqu'ils sont réalisés dans des conditions optimales, contribuer à réduire la présence de gènes de résistance aux antimicrobiens ainsi que celle des bactéries résistantes aux antibiotiques. Néanmoins, en l'absence de traitements appropriés, les produits finaux — comme les engrais ou les biomatériaux — peuvent toujours représenter un risque en matière de résistance aux antimicrobiens.

En revanche, l'élimination des déchets alimentaires liquides dans des décharges ou des dépotoirs à ciel ouvert aggrave à la fois les émissions de gaz à effet de serre et les risques liés à la résistance aux antimicrobiens. Cela s'explique notamment par la co-contamination avec d'autres polluants favorisant cette résistance, tels que les métaux lourds et les microplastiques.

Par ailleurs, la résistance aux antimicrobiens peut se diffuser par diverses voies, notamment à travers les lixiviats, les aérosols, la faune sauvage ou encore le contact direct avec l'être humain.

Aussi d'autres études ont révélé une plus grande abondance de gènes de résistance dans les déchets alimentaires que dans les boues d'épuration, pourtant reconnus depuis longtemps comme des catalyseurs de la dissémination de la résistance aux antimicrobiens dans l'environnement. Ce constat est particulièrement préoccupant à l'heure où certains pays mettent en œuvre des programmes ambitieux visant à valoriser les déchets alimentaires en énergie ou en matières premières.

De manière générale, ces gènes de résistance posent un problème plus grave, en termes d'ampleur et de diversité, dans les déchets alimentaires d'origine animale, en particulier les déchets de poisson, ce qui souligne l'importance d'une collecte et d'un contrôle rapides des déchets alimentaires.

Le compostage, une pratique respectueuse de l'environnement qui utilise les déchets liquides alimentaires pour produire des engrais organiques, peut dans certains cas augmenter la prévalence des gènes de résistance, soulignant ainsi l'importance des stratégies d'optimisation et des processus à cycle complet, incluant éventuellement des traitements à haute température.

La digestion anaérobie, un processus essentiel à la production de biogaz, pourrait permettre d'éliminer la résistance aux antimicrobiens grâce à certaines techniques qui méritent d'être étudiées.

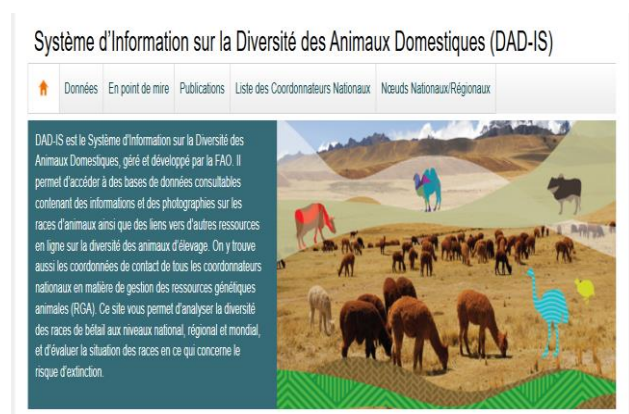
Dans la plupart des pays, une part importante des déchets alimentaires finit dans les décharges. Outre les problèmes classiques de résistance aux antimicrobiens, les décharges présentent des risques supplémentaires du fait du mélange de substances biologiques et de déchets chimiques d'origine industrielle, agricole et médicale. Elles aggravent également les risques de dissémination si elles sont accessibles aux animaux charognards, notamment aux oiseaux migrateurs, ou si elles s'infiltrent dans les eaux de surface ou souterraines.

Le rapport conclut qu'il est nécessaire de recueillir davantage de données provenant des pays à revenu faible et intermédiaire, où l'utilisation des antimicrobiens est moins réglementée et devrait augmenter dans les années à venir, et exhorte à mener davantage d'études sur la résistance aux antifongiques.

Le système InFARM de la FAO constitue une plateforme adaptée à la collecte et à la synthèse de données à l'échelle mondiale, au niveau national. La meilleure façon de relever le défi de la résistance aux antimicrobiens et de garantir l'efficacité des médicaments essentiels consiste à réduire le besoin en antimicrobiens, une démarche que la FAO accompagne dans l'élaboration de RENOFARM .

[Lien https://www.fao.org/newsroom/detail/fao-experts-assess-risk-of-antimicrobial-resistance-spreading-via-food-loss-and-waste/en](https://www.fao.org/newsroom/detail/fao-experts-assess-risk-of-antimicrobial-resistance-spreading-via-food-loss-and-waste/en)

Le Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS)



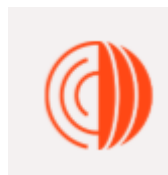
DAD-IS est le Système d'Information sur la Diversité des Animaux Domestiques, géré et développé par la FAO. Il permet d'accéder à des bases de données consultables contenant des informations et des photographies sur les races d'animaux ainsi que des liens vers d'autres ressources en ligne sur la diversité des animaux d'élevage. On y trouve aussi les coordonnées de contact de tous les coordonnateurs nationaux en matière de gestion des ressources génétiques animales (RGA). Ce site vous permet d'analyser la diversité des races de bétail aux niveaux national, régional et mondial, et d'évaluer la situation des races en ce qui concerne le risque d'extinction.

Outils

DAD-IS offre des outils pour assurer un suivi des populations de races nationales de manière à éclairer la prise de décisions dans le domaine de la gestion des ressources zoogénétiques. Plus de 15 000 populations de races nationales (représentant plus de 8 800 races et environ 40 espèces) provenant de 182 pays sont répertoriées.

Lien : <https://www.fao.org/dad-is/fr/> et <https://www.africavet.com/systeme-dinformation-sur-la-diversite-des-animaux-domestiques-dad-is/>

NEWS DE L'OMSA



Déclaration sur le bien-être animal durant le transport

L'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) réitère, avec un sentiment d'urgence renouvelé, que si le transport des animaux — par voie terrestre, maritime ou aérienne — peut être essentiel pour le commerce mondial, la production alimentaire, la recherche et d'autres activités, il est indispensable de garantir la mise en œuvre rigoureuse des normes de bien-être tout au long du processus de transport afin de protéger la santé et le bien-être des animaux.

Le transport sur de longues distances peut représenter des risques sérieux en raison de certificats sanitaires manquants ou incomplets, de règles douanières peu claires, de différends commerciaux et de problèmes imprévus. Ces difficultés doivent être anticipées et gérées avec soin dès le départ afin de préserver le bien-être animal.

Le bien-être animal durant le transport est essentiel. Il permet de maintenir les animaux en bonne santé et en sécurité. Toutes les parties concernées — propriétaires d'animaux, opérateurs, transporteurs, autorités gouvernementales et Services vétérinaires — partagent cette responsabilité. L'OMSA met à jour ses normes afin de répondre à la complexité croissante des défis actuels liés au transport.

Afin de garantir que les animaux soient correctement pris en charge à chaque étape — à commencer par la certification — les points suivants sont essentiels :

- **Respecter les normes de l'OMSA** : Le Code sanitaire pour les animaux terrestres fournit des règles claires, fondées sur la science, pour tous les modes de transport. Ces règles doivent être soutenues par des cadres juridiques solides et faire l'objet d'une application effective.
- **Clarification des responsabilités** : Chaque acteur du processus de transport doit comprendre et assumer son rôle, avec des transmissions claires entre chaque étape.
- **Formation et renforcement des capacités** : Des Services vétérinaires et des personnels bien formés sont indispensables pour garantir le respect des normes.
- **Infrastructures et technologies** : Les équipements de transport et les systèmes de suivi doivent être modernes et adaptés afin de protéger le bien-être animal tout au long du trajet.
- **Communication et coordination efficaces** : Toutes les parties doivent travailler en étroite collaboration afin de garantir que les animaux arrivent en toute sécurité et dans de bonnes conditions.
- **Amélioration continue** : Les règles doivent être régulièrement mises à jour sur la base des avancées

scientifiques, des bonnes pratiques et des besoins du terrain.

Les événements récents ont démontré à quel point il est crucial de respecter pleinement les normes de l'OMSA. Nous condamnons fermement toute souffrance subie par les animaux durant le transport et appelons l'ensemble des acteurs concernés à respecter les normes de bien-être les plus élevées. La protection du bien-être animal n'est pas facultative : c'est une responsabilité partagée qui requiert une attention urgente.

L'OMSA a récemment organisé un atelier sur les scénarios couvrant l'ensemble du parcours (« Whole Journey Scenario ») pour le transport d'animaux vivants, accueilli par le Gouvernement de la Jordanie, avec la participation de représentants de l'Afrique, des Amériques, de l'Europe et du Moyen-Orient.

Les normes actuelles de l'OMSA relatives au bien-être animal durant le transport peuvent être consultées ici :

- Chapitre 7.2 : Transport des animaux par voie maritime
- Chapitre 7.3 : Transport des animaux par voie terrestre
- Chapitre 7.4 : Transport des animaux par voie aérienne

NEWS DE LA CIPV



Du 9 au 13 mars 2026 au siège de la FAO à Rome, la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (CIPV) a tenu sa vingtième session de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP-20), qui a passer en revue l'état de la santé des végétaux, les nouveaux enjeux phytosanitaires et les solutions innovantes en matière de gestion des organismes nuisibles. La CMP-20 a consacré deux décennies de gouvernance mondiale de la santé des végétaux par la CMP, constituant ainsi une étape clé dans l'élaboration des politiques et la coopération internationale en vue de favoriser l'innocuité du commerce et de protéger les ressources végétales mondiales. Les 185 parties contractantes à la CIPV, les organisations régionales de la protection des végétaux et les observateurs y sont attendus.

La CMP-20 a débuté par une séance d'orientation à l'intention des organisations nationales de la protection des végétaux. L'un des temps forts de la semaine sera l'adoption de nouvelles normes internationales pour les mesures phytosanitaires, notamment des directives essentielles pour protéger les fruits faisant l'objet d'échanges commerciaux

contre les organismes nuisibles tels que les mouches des fruits et les cochenilles.



© FAO / Alessandra Benedetti

Outre le travail sur les normes officielles, la réunion d'une semaine a compris des analyses approfondies sur le Programme phytosanitaire pour l'Afrique, la prochaine génération de normes relatives aux marchandises et le défi persistant que constitue le maintien de l'innocuité des conteneurs maritimes. La semaine s'est achevée par une séance sur un thème scientifique d'actualité, qui a porté sur la sécurité de l'aide alimentaire et des autres aides humanitaires en apportant un éclairage sur le travail essentiel accompli par le Groupe de réflexion de la CMP concerné.

Pour la première fois, la CMP-20 proposera trois présentations d'affiches visant à faciliter l'échange de connaissances entre les participants sur les thèmes suivants: 1) réussites et défis liés à la mise en œuvre de la CIPV, des NIMP et des recommandations de la CMP; 2) coopération internationale; et 3) innovation en matière de santé végétale.

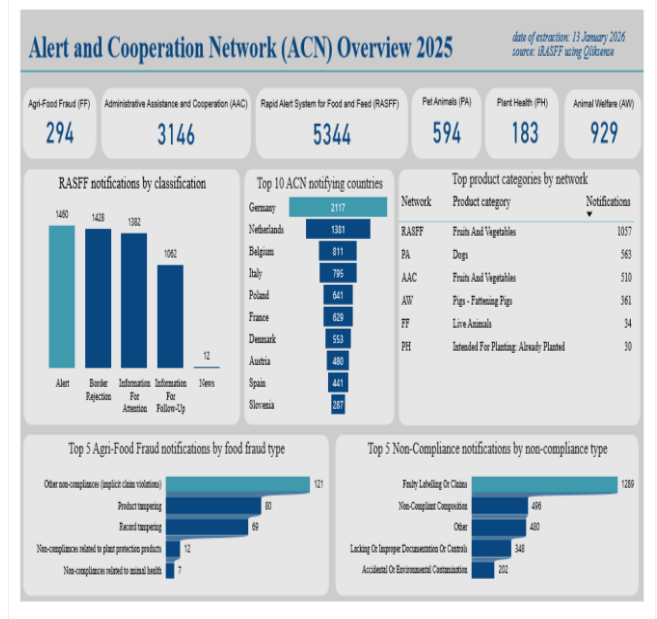
Compte tenu du vif intérêt manifesté par les acteurs de la CIPV pour l'intelligence artificielle, les solutions numériques et la santé des végétaux intelligente, la CIPV organisera pour la première fois un Salon de l'innovation qui présentera de nouveaux outils de modélisation, des technologies immersives et des innovations de terrain pour la détection précoce et la surveillance des organismes nuisibles. Le Salon mettra également en lumière la manière dont les nouvelles technologies d'intelligence artificielle et les outils numériques permettent d'améliorer l'efficacité des programmes phytosanitaires.

<https://www.ippc.int/fr/news/category/ippcnews/>



Garantir la sécurité sanitaire des aliments au sein de l'Union européenne (UE) demeure un enjeu constant, influencé par la diversité des traditions nationales, des pouvoirs réglementaires et des comportements des consommateurs. Malgré un cadre réglementaire harmonisé, les performances des 27 États membres restent variables. Cette étude propose une évaluation comparative approfondie de la sécurité sanitaire des aliments dans l'UE, fondée sur trois indicateurs : les alertes du système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (RASFF), les dépassements des limites maximales de résidus (LMR) de pesticides et les pertes alimentaires par habitant. Les méthodes Fuzzy TOPSIS, le clustering K-means et des tests de sensibilité par scénarios ont permis d'évaluer en détail les performances des États membres. Des différences alarmantes sont mises en évidence. La Bulgarie a enregistré en 2022 le plus grand nombre de notifications RASFF (212) et le taux de non-conformité aux LMR de pesticides le plus élevé (1,5 %), tandis que l'Estonie et la Lituanie ont affiché les valeurs les plus faibles : 15 à 20 notifications RASFF et des taux de dépassement des LMR inférieurs à 0,6 %. Une corrélation statistiquement significative ($r = 0,72$, $p < 0,001$) entre le non-respect des LMR de pesticides et les alertes sanitaires a été confirmée, ce qui indique que la réglementation des pesticides est le meilleur indicateur de ces alertes. En revanche, les pertes alimentaires n'ont pas eu d'incidence significative sur les mesures de sécurité, mais ont présenté une très forte variabilité (de 76 kg/habitant par an en Croatie à 142 kg/habitant par an en Grèce). Ces résultats suggèrent que, si les pertes alimentaires demeurent un problème environnemental, le contrôle des pesticides est essentiel à la protection de la sécurité alimentaire. La recherche met en évidence la nécessité de politiques ciblées : interventions et application plus stricte dans les pays à faible revenu, et diffusion des meilleures pratiques des États performants. L'approche composite enrichit le débat européen sur la sécurité alimentaire en combinant indicateurs de performance et renforcement de la réglementation

Résumé des alertes



https://food.ec.europa.eu/document/download/acf250e6-1839-46f2-aac7-367baadf47df_en?filename=acn_report_2025_overview.pdf

Le Règlement (UE) 2025/40: Vers une transformation structurelle du secteur de l'emballage

Le Règlement (UE) 2025/40 deviendra pleinement applicable dans l'ensemble des États membres de l'Union européenne. Si l'attention s'est d'abord concentrée sur les objectifs de réduction des déchets, de recyclabilité et d'incorporation de matières recyclées, un autre changement, plus structurel, mérite l'attention des professionnels : la révision des appellations des catégories d'emballages.

Les nouvelles règles de l'Union européenne (UE) sur les emballages et les déchets d'emballages, y compris la conception et la gestion des déchets, sont définies par le règlement 2025/40 sur les emballages et les déchets d'emballages (PPWR).

Ce règlement vise à

- éviter et réduire les déchets d'emballages et encourager la réutilisation
- rendre tous les emballages présents sur le marché de l'UE recyclables d'une manière économiquement viable
- augmenter le recyclage des matériaux d'emballage, en particulier le plastique, et leur réutilisation.

Les nouvelles règles fixent des exigences plus strictes en matière de durabilité, d'étiquetage et de

conformité pour tous les emballages alimentaires, qui s'appliqueront également aux fournisseurs d'aliments emballés sur le marché de l'UE qui sont basés en dehors de l'UE. Les principales exigences sont les suivantes

- Tous les emballages doivent être recyclables d'ici à 2030. Les emballages en plastique doivent contenir des quantités minimales de plastique recyclé, l'emballage doit être réduit au minimum (en poids et en volume) et les contaminants doivent être réduits. Les producteurs de plastique recyclé dans les pays non membres de l'UE doivent le produire d'une manière équivalente aux normes de l'UE en matière de collecte du plastique et d'émissions dans l'environnement.
- De nouvelles limites seront fixées pour les concentrations de substances préoccupantes dans les emballages, notamment les substances alkylées per- et polyfluorées (PFAS).
- Certains matériaux d'emballage seront interdits, notamment les emballages plastiques à usage unique pour les quantités de certains fruits et légumes frais inférieures à 1,5 kg. Toutes les étiquettes autocollantes apposées sur les fruits et légumes, ainsi que les sachets de thé et de café à usage unique, devront être (au moins) compostables industriellement.
- Les documents attestant du respect des nouvelles exigences doivent être transmis tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:L_202500040

Aperçus sur l'étiologie des chancre et des syndromes de dépérissement de l'amandier : un défi phytopathologique émergent et complexe



REVIEW ARTICLE | Open Access | CC BY

Insights Into the Aetiology of Almond Canker Diseases and Decline Syndromes: An Emerging and Complex Phytopathological Challenge

Cette revue indique qu'au cours de la dernière décennie, l'intensification de la culture de l'amandier a favorisé l'émergence de chancre et syndromes de dépérissement, dont les causes (pathogènes, facteurs climatiques) et les impacts économiques restent mal maîtrisés. Cette synthèse souligne l'urgence de mieux comprendre leur étiologie et épidémiologie pour développer des stratégies de gestion intégrée, essentielles à la sécurité alimentaire mondiale face au changement climatique.



Titre de l'article :
Insights Into the Aetiology of Almond Canker Diseases and Decline Syndromes: An Emerging and Complex Phytopathological Challenge



Auteurs: Carmen Lague-Cruz et al.
Lien : <https://doi.org/10.1111/ppa.70126>

Analyse des pesticides dans le thé dans la ville du Fuzhou, province du Fujian, en Chine



L'étude présente le développement d'une méthode analytique basée sur la technique QuEChERS : (*Quick, Efficient, Cheap, Rugged and Safe* ») consistant à faire une extraction liquide/liquide (LLE) suivie par une extraction en phase solide dispersive (dSPE) (Anastassiades et al., 2003), modifiée et couplée à la LC-MS/MS, pour la détection et la quantification de 46 résidus de pesticides dans le thé.

Des courbes d'étalonnage adaptées à la matrice, avec des coefficients de régression $R^2 \geq 0,99$, ont été utilisées pour minimiser l'effet de matrice. Les taux de récupération, pour différentes concentrations, se situaient entre 65,6 % et 120 %, avec des écarts-types relatifs (RSD) compris entre 1,7 % et 8,9 %. Les limites de détection (LOD) et de quantification (LOQ) étaient respectivement comprises entre 0,01 et 8,8 µg/kg et entre 0,02 et 29,2 µg/kg.

La présence de résidus de pesticides a été recherchée dans 305 échantillons de thé pré-emballés, prélevés au stade de la distribution. Parmi les 46 pesticides ciblés, 16 ont été détectés, appartenant principalement à des familles d'insecticides et fongicides. Le dinotéfuran, l'acétamipride et l'imidaclopride étaient les plus récurrents.



Titre de l'article :
Analysis of 46 pesticides in teas of Fuzhou City, Fujian Province, China



Auteurs: Zheng, K., et al . .
Lien <https://doi.org/10.1080/19393210.2026.2644888>



Bulletin de Veille SPS News

Edition N° 2026-1

Préparé par le Service de la veille et Notifications SPS :

Dr. OUAZZANI S.

M. COMITÉ DE LECTURE

Dr . Zardoune M. Directeur du Contrôle aux frontières et Accords SPS

Dr. BEQQALI I. Chef de la Division des Accords Sanitaires et Phytosanitaires

Dr. BENHADDOU M. Chef du Service de Veille et Notifications SPS

Dr. OUAZZANI S. Cadre au Service de Veille et Notifications SPS